



COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE HAUTE SAVOIE

97 A, avenue de Genève 74000 Annecy

Agrément FFVL : 03801 - Siret : 431 986 99100013

Courriel : contact@cdvl74.fr

Note de cadrage aides du CDVL74 aux formations brevets fédéraux

OBJET : Aider les projets associatifs visant à faciliter la formation des licenciés et la préparation aux qualifications fédérales

Commanditaire : CDVL74

Association 1901, organe déconcentré de la FFVL dont le siège est à Annecy

Contexte :

En 2025, le département de Haute-Savoie compte 7 247 licenciés à la FFVL dont 1027 titulaires du brevet initial parapente, 1106 du brevet de pilote parapente et 657 BPC. Certains licenciés ayant les 3 niveaux, cela signifie que plus de la moitié des pilotes n'ont pas de qualification.

Même si la corrélation entre la qualification et l'accidentologie n'est pas obligatoirement significative, en 2025 plus du tiers des victimes d'accidents déclarés ne sont pas titulaires d'un brevet (49 sur 128 pour être précis).

Outre la possession d'un diplôme, c'est bien la formation des pilotes qui permet d'améliorer la prise d'informations, l'analyse et la prise de décision mais également favorise l'acquisition d'automatismes qui rendront le vol plus sûr et plus plaisant.

Objectif :

Le CDVL74 souhaite aider les clubs à promouvoir et organiser des actions permettant aux licenciés de progresser dans un cadre associatif et souhaite accompagner les clubs qui prennent des initiatives dans ce sens.

Un budget spécifique a été voté lors de l'AG afin de permettre la mise en œuvre d'actions à un coût raisonnable et d'assurer la progression des pilotes au quotidien.

Les actions doivent se matérialiser par l'accès à un brevet fédéral : Brevet Initial, Brevet de Pilote ou Brevet de Pilote Confirmé et être organisées par le club ou en partenariat avec d'autres clubs.

Toutes les initiatives innovantes sont bien entendu les bienvenues.

Éléments nécessaires pour solliciter l'aide du CDVL74:

Le dossier devra présenter outre la **cohérence générale du projet**, les éléments suivants :

- L'analyse des besoins locaux,
- Les objectifs visés,
- L'organisation humaine et logistique du projet,
- Le budget intégrant l'aide demandée au CDVL74.

Ces éléments constitueront les critères d'appréciation pour le comité.

Cette aide vise à soutenir la création **de nouvelles propositions ou d'un parcours de formation à destination Hauts-Savoyards**. Elle devra donc être menée **dans un cadre associatif**, en lien avec un ou plusieurs clubs du 74. En conséquence, elle ne s'adresse pas directement aux écoles.

Sa mise en œuvre et son suivi devront être vérifiables, et **un document de bilan sera demandé en fin d'année** afin qu'il soit présenté en assemblée générale.

Sur le plan financier, un engagement du club, de ses participants ainsi que des co-financeurs, sera attendu afin d'envisager une **pérennité du projet**.

Organisation et modalités de fonctionnement :

La fiche projet est à renvoyer au CDVL74 par mail à formation@cdvl74.fr au plus tard le 30 avril 2026

L'aide du CDVL74 sera attribuée en fonction du nombre de demandes et du budget voté lors de l'AG du 30 janvier 2026.

L'équipe de la commission formation se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de ce projet.

Présentation synthétique du projet

A ENVOYER AVANT LE 30 AVRIL 2026 à : formation@cdvl74.fr

Des documents peuvent être joints à la fiche

TITRE du projet :
PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET : (max 1 page)
Besoin local :
Projet pédagogique :
Objectifs :
Club(s) partenaire(s)
Organisation :
Modalités de suivi et d'évaluation :
Budget de l'action <i>A présenter en annexe sur un tableur.</i>
Remarques